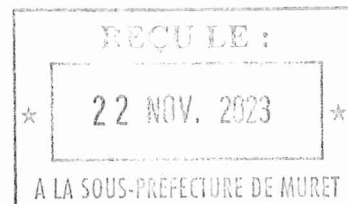


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023



**DOSSIER N° 2023-62 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DU FOUSSERET - DU 01/01/2023 AU 31/12/2025**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente-et-un octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19	
<b>PRESENTS : 15</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M. BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.		
<b>ABSENTS : 04</b>	M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BELMONTE José. Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent		

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BAÑULS Cédric

M. le Maire annonce la nécessité de modifier la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Cœur de Garonne et la commune du Fousseret et notamment les quotités de travail des agents au bénéfice de l'intercommunalité.

Il invite l'assemblée à approuver cet avenant et à l'autoriser à le signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la modification de la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Cœur de Garonne et la commune du Fousseret du 01/01/2023 au 31/12/2025.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant et tout document relatif à ce dossier.

**ARTICLE 3 :** De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 novembre 2023.

Le Maire,



Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>





**Communauté de Communes Cœur de Garonne**

*Siège social – 31 promenade du Campet – 31220  
CAZERES-SUR-GARONNE*

**Adresse postale**

12 rue Notre Dame – 31370 RIEUMES

Tél : 05 61 91 94 96

**Commune de LE FOUSSERET**

**Mairie**

**31430 LE FOUSSERET**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES  
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE GARONNE  
ET LA COMMUNE DE LE FOUSSERET - Du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2025.**

**Entre** la commune de LE FOUSSERET représentée par le Maire M. Pierre LAGARRIGUE dûment habilité par délibération en date du 07 novembre 2022 ci-après dénommée la commune d'une part,

**ET** la communauté de communes Cœur de Garonne représentée par son Président Paul-Marie BLANC, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à contracter cette présente convention, ci-après dénommée la communauté de communes d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

L'objet du présent avenant à la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Cœur de Garonne et la commune de LE FOUSSERET est de modifier le tableau des effectifs mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :



AGENTS MIS A DISPOSITION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENFANCE  
JEUNESSE

NOM-PRENOM	GRADE	STATUT	Durée Hebdomadaire de travail	COMMUNE	QUOTITE DE MISE A DISPOSITION	ACTIVITES
BACQUE Carole	Adjoint Animation	Fonctionnaire	35 H	LE FOUSSERET	372 H 58 Min	ANIMATION
IRAC Céline	ATSEM	Fonctionnaire	35 H	LE FOUSSERET	348 H 29 Min	ANIMATION
DEROUEZ Sandra	Adjoint Technique	Contractuel	35 H	LE FOUSSERET	372 H 58 Min	ANIMATION
GRYCZA Patricia	Adjoint Technique	Fonctionnaire	35 H	LE FOUSSERET	324 H	ANIMATION
AMETTE Muriel	Adjoint Technique	Fonctionnaire	35 H	LE FOUSSERET	144 H	ANIMATION
COURET Corine	Adjoint Technique	Contractuel	35 H	LE FOUSSERET	180 H	RESTAURATION
COURET Corine	Adjoint Technique	Contractuel	35 H	LE FOUSSERET	40 H	RESTAURATION
COURET Corine	Adjoint Technique	Contractuel	35 H	LE FOUSSERET	450 H	BATIMENT
COURET Corine	Adjoint Technique	Contractuel	35 H	LE FOUSSERET	120 H	BATIMENT
CORTIADE Nadine	Redacteur principal 2è classe	Fonctionnaire	35 H	LE FOUSSERET	78 H	SOUS-REGIE (1h30*52 seml)

**ARTICLE 2 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07).

Fait en deux exemplaires, le 22 /09/2023

Pour la Commune de LE FOUSSERET ,

Pour la Communauté de Communes  
Cœur de Garonne,

Lu et approuvé,  
Fait à LE FOUSSERET  
Monsieur Pierre LAGARRIGUE

Lu et approuvé,  
Fait à RIEUMES,  
Monsieur Paul-Marie BLANC,

